



Vos références : [redacted]

Interlocuteur : [redacted]

Objet : Sortie du Périmètre d'Equilibre d'EDF OA

Lyon, le [redacted]

Madame, Monsieur,

Votre contrat ci-dessus référencé arrive à échéance le [redacted]

Nous vous signalons qu'il ne pourra pas être renouvelé dans les conditions actuelles.

A l'échéance de votre contrat, vous avez la possibilité :

- ⇒ De conclure un contrat commercial avec un acheteur de votre choix. Dans cette hypothèse, vous trouverez les coordonnées des acheteurs potentiels sur le site de la Commission de Régulation de l'Energie (www.cre.fr),
- ⇒ D'utiliser votre production dans le cadre d'une autoconsommation, hors dispositif de soutien sous Obligations d'Achat
- ⇒ De mettre fin à l'exploitation de votre installation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Responsable d'Agence

P/o

[redacted]
Responsable d'Equipe
EDF Obligations d'Achat – Agence Photovoltaïque
Signé électroniquement

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 578 916 053,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.com

Direction des Services Tertiaires
CSP AOA et Services
Département Administration des Obligations
d'Achat

TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX

Connectez-vous sur www.edf-oa.fr

0 969 37 57 07 Service gratuit
hors appel

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 et suivants du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !